

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 3 juin 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES PÊCHES

LES CONSÉQUENCES POUR LES PÊCHEURS DE LA HAUSSE DU PRIX DE L'ESSENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Depuis que le gouvernement américain a répudié les traités sur les pêches de l'Atlantique et les limites des zones de pêche, une pêche excessive au banc Georges a eu pour résultat de surcharger les marchés américains de morue et d'aiglefin, ce qui a fait baisser les prix qu'ont touchés les pêcheurs canadiens en 1981 par rapport à 1980. Je propose donc, appuyé par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que la Chambre déplore le manque total de principe et l'indifférence du gouvernement, qui a décidé de hausser le prix de l'essence de 60c. le gallon depuis un an, y compris une majoration de 9c. le gallon aujourd'hui, à un moment où le prix du poisson a fléchi, décision qui a touché si gravement les pêcheurs canadiens que la flotte de pêche côtière est demeurée au port en Nouvelle-Écosse, parce que le coût élevé de l'essence et les frais d'opération considérables rendent la pêche peu rentable.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE DE RENSERER LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, la taxe trompeuse de 9c. le gallon imposée par Lalonde hausse le prix de l'essence à la pompe à 60c. le gallon, alors que le prix du pétrole à la tête du puits demeure \$17.75 le baril dans l'ouest du Canada. Étant donné que les contribuables canadiens paient 8.8 millions de dollars par jour pour compenser le pétrole que nous importons du Mexique et d'Arabie saoudite à raison de \$43 le baril, ce qui démontre indubitablement qu'il n'existe aucun lien entre les \$17.75 que coûte le baril de pétrole à la tête du puits et les 60c. que coûte le gallon d'essence à la pompe, et que le parti au pouvoir manque à une autre de ses promesses électorales, je propose, avec l'appui du député de Moose Jaw (M. Neil):

Que la Chambre déplore la politique du gouvernement et demande au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de renverser immédiatement sa politique énergétique ou de démissionner.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA HAUSSE DE LA TAXE SUR LE PÉTROLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Comme en fait foi la page 9637 du Hansard du 15 mai 1981, le ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré à la Chambre qu'il n'avait pas l'intention de proposer de nouvelles hausses de taxes sur l'énergie avant l'année prochaine sauf si l'Alberta décidait de réduire sa production. Je propose donc, avec l'appui du député de Bramp-ton-Georgetown (M. McDerimid):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources supprime immédiatement la partie de la hausse de la taxe sur le pétrole liée à l'accroissement des importations et à la diminution de la valeur du dollar canadien, mais non à la réduction de la production.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'IMMIGRATION

LA RÉDUCTION DES FONDS CONSACRÉS AU PROGRAMME DE SERVICES D'IMMIGRATION ET D'ADAPTATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a décidé de réduire de 30 p. 100 les crédits du programme des services d'immigration et d'adaptation cette année, et vu que cette décision restreindra considérablement les services offerts par des projets tels que l'Operation Lifeline à Toronto qui offrent des conseils en matière d'emploi et des cours aux immigrants, et étant donné que le groupe de travail du ministre a déclaré sans ambages que les immigrants ont besoin de ces services, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le ministre revienne sur sa décision de diminuer le financement du programme de services d'immigration et d'adaptation afin de pouvoir continuer à offrir ces services essentiels aux réfugiés et aux immigrants.